

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 5 NOVEMBRE 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 novembre 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Raynald Banville, René Lepage, Luc Hamelin et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**RÉSOLUTION #18-11-176**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #18-11-177**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018;
  - 3.2** La séance extraordinaire du 16 octobre 2018;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;
  - 4.5** Comité d'embellissement;
- 5. Trésorerie**
  - 5.1** Comptes fournisseurs;
  - 5.2** Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses;
- 6. Administration**
  - 6.1** Adjudication de contrat pour la fourniture des produits pétroliers pour 2019 et 2020;
  - 6.2** Adjudication de contrat pour la cueillette des matières résiduelles d'une durée de cinq ans;
  - 6.3** Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;
  - 6.4** Avis de motion et adoption du projet de règlement 18-135 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux;
  - 6.5** Adoption du règlement #18-133 – modifiant le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;
  - 6.6** Adoption du règlement #18-127 – modifiant le règlement 12-78 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
  - 6.7** Programmation des travaux TECQ 2014-2018;
  - 6.8** Confirmer l'IPC de septembre pour les salaires;
  - 6.9** Politique sur la consommation d'alcool ou de drogue;
  - 6.10** Nommer les Pro-maires 2019;
  - 6.11** Calendrier des séances du conseil 2019;
- 7. Travaux publics**
  - 7.1** Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue;
- 8. Urbanisme**
  - 8.1** Demande de dérogation mineure au 161, Principale;
  - 8.2** Demande à portée collective – CPTAQ;
  - 8.3** Nommer Mme Nathalie Girard sur le CCU;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
- 10. Loisirs et cultures**
  - 10.1** Entretien de la patinoire 2018-2019;
  - 10.2** Demande de commandite pour l'album des finissants au Mistral;

10.3 Demande de commandite pour l'achat d'équipement sportif;

10.4 Demande de commandite pour un voyage éducatif – école l'Envol;

**11. Périodes de questions**

**12. Levée de la séance**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

**3.1 La séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**RÉSOLUTION #18-11-178**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

**3.2 La séance extraordinaire du 16 octobre 2018.**

**RÉSOLUTION #18-11-179**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 16 OCTOBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le mardi 16 octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

**4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

**4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 5 novembre 2018, soit :

- Adoption de divers règlements d'urbanisme;
- Mandater un arpenteur pour confectionner un plan de localisation de l'église Catholique;
- Nommer un représentant élu afin de représenter la municipalité sur le comité consultatif côtier à la MRC;
- Vente d'une partie de terrain à M. David Pearce;
- Autoriser les travaux sur rue Beach en face de l'école Metis Beach School et annuler la résolution 18-09-136;
- Achat d'un tracteur et souffleur et disposition de biens (Massey et souffleuse);
- Demande d'aide financière pour la formation de pompiers;
- Présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019

La date de la prochaine réunion est le lundi 3 décembre 2018 à 18h30 au bureau municipal.

**4.2 Comité de développement**

C'est présentement la préparation de la fête de Noël pour les enfants. Le comité recherche des bénévoles. Le comité veut acquérir un meuble afin d'y exposer le Tartan de Métis-sur-Mer.

**4.3 Comité des Loisirs**

L'AGA se tiendra le 6 novembre à 19h00 au Centre des Loisirs. Aussi, il y sera question des projets à venir pour le comité, bienvenue à tous.

**4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau. Lire l'Info-Métis pour les activités à venir à la bibliothèque.

**4.5 Comité d'embellissement**

Les plaques historiques ont été remisées. Présentement, le comité pense augmenter l'offre de plaques historiques en y présentant d'autres commerces et institutions, présents ou passés de Métis-sur-Mer.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Comptes fournisseurs.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-180** **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'octobre 2018 pour un montant de 424 066.90 \$, adopte la liste des comptes à payer d'octobre 2018 pour un montant de 33 011.23 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

### **5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-181** **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018 déposés par le Directeur général M. Stéphane Marcheterre. Les deux rapports seront ajoutés à l'annexe A du procès-verbal.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Adjudication du contrat pour la fourniture des produits pétroliers pour 2019 et 2020.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-182** **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PÉTROLIERS** **POUR 2019 ET 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer que suite à l'appel d'offres sur invitation, accorde l'approvisionnement de produits pétroliers et d'huile à chauffage pour le Centre des Loisirs et l'hôtel de ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 à Parkland Fuel Corporation (Ultramar) selon les conditions de la soumission ouverte au bureau de la municipalité ce 24 octobre 2018.

### **6.2 Adjudication de contrat pour la cueillette des matières résiduelles d'une durée de cinq ans.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-183** **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** **D'UNE DURÉE DE CINQ ANS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, suite à l'appel d'offres publics, accorde le contrat de collecte des matières résiduelles regroupé avec Grand-Métis, St-Octave et Padoue à Exploitation Jaffa Inc. pour la somme forfaitaire de 90 117.41 \$ taxes incluses pour la première année du contrat de cinq ans. Par le fait même, le Conseil accepte le détail pour chaque municipalité inscrit au bordereau des prix inclus à la soumission.

### **6.3 Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-184** **PROGRAMME D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, et atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **6.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement 18-135 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-185** **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-135 POUR PERMETTRE** **LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #18-135 – pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux. Ce règlement a pour but de permettre la circulation des véhicules hors route sur tout chemin ou sur une partie d'un chemin à sa charge dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine. Le projet de règlement #18-135 est déposé séance tenante.

**6.5 Adoption du règlement #18-133 – modifiant le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

**RÉSOLUTION #18-11-186**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #18-133 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-33 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**ATTENDU QUE** Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 07-33 afin de modifier certains éléments du règlement ;

**ATTENDU QUE** cette modification est nécessaire suite à la modification de l'article 105.4 de la *loi sur les cités et villes* par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité* ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff à la séance de ce conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville ;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité,

**QUE** soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

**6.6 Adoption du règlement #18-127 – modifiant le règlement 12-78 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

**RÉSOLUTION #18-11-187**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #18-127 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-78 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 12-78 afin de modifier certains éléments du règlement ;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour but de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été préalablement donné par M. le Conseiller Simon Brochu à la séance de ce conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville ;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité,

**QUE** soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

**6.7 Programmation des travaux TECQ 2014-2018.**

**RÉSOLUTION #18-11-188**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que,

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **6.8 Confirmer l'IPC de septembre pour les salaires.**

##### **RÉSOLUTION #18-11-189**

##### **CONFIRMER L'IPC DE SEPTEMBRE POUR LES SALAIRES**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme l'indice des prix à la consommation à 2.2 % pour septembre 2018 au Québec. Cette valeur sert à déterminer le salaire des employés pour 2019.

#### **6.9 Politique sur la consommation d'alcool ou de drogue.**

##### **RÉSOLUTION #18-11-190**

##### **POLITIQUE SUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte une politique sur la consommation d'alcool ou de drogue en milieu de travail et demande au directeur général ainsi qu'au directeur des travaux publics de remettre la politique à tous les employés de la municipalité et d'en faire le suivi.

#### **6.10 Nommer les Pro-maires 2019.**

##### **RÉSOLUTION #18-11-191**

##### **NOMMER LES PRO-MAIRES 2019**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme pour l'année 2019 les pro-maires suivants :

Janvier 2019 : **M. René Lepage**

Février, mars 2019 : **M. Raynald Banville**

Avril, mai, juin 2019 : **Mme Martine Bouchard**

Juillet, août, septembre 2019 : **Mme Rita D. Turriff**

Octobre, novembre, décembre 2019 : **M. Simon Brochu**

#### **6.11 Calendrier des séances du conseil 2019.**

**RÉSOLUTION #18-11-192**  
**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui débiteront à 19h30 :

| <b>MOIS</b>      | <b>JOUR</b>        | <b>DATE</b> |
|------------------|--------------------|-------------|
| <b>JANVIER</b>   | <b>LUNDI 19H30</b> | 14          |
| <b>FÉVRIER</b>   | <b>LUNDI 19H30</b> | 4           |
| <b>MARS</b>      | <b>LUNDI 19H30</b> | 11          |
| <b>AVRIL</b>     | <b>LUNDI 19H30</b> | 1           |
| <b>MAI</b>       | <b>LUNDI 19H30</b> | 6           |
| <b>JUIN</b>      | <b>LUNDI 19H30</b> | 3           |
| <b>JUILLET</b>   | <b>LUNDI 19H30</b> | 8           |
| <b>AOÛT</b>      | <b>LUNDI 19H30</b> | 5           |
| <b>SEPTEMBRE</b> | <b>LUNDI 19H30</b> | 9           |
| <b>OCTOBRE</b>   | <b>LUNDI 19H30</b> | 7           |
| <b>NOVEMBRE</b>  | <b>LUNDI 19H30</b> | 4           |
| <b>DÉCEMBRE</b>  | <b>LUNDI 19H30</b> | 2           |

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue.**

**RÉSOLUTION #18-11-193**  
**ENTRETIEN HIVERNAL DU 5<sup>E</sup> RANG DE PADOUE**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'assumer l'entretien d'hiver du 5e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2018-2019, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 9 200.00 \$, selon les modalités de paiement suivantes :

50 % le 15 janvier 2019 : 4 600 \$,  
50 % le 15 avril 2019: 4 600 \$.

**8. URBANISME**

**8.1 Demande de dérogation mineure au 161, Principale.**

**RÉSOLUTION #18-11-194**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 161, PRINCIPALE**

La demande de dérogation mineure vise à permettre la reconstruction d'une galerie en cour avant à 0 mètre de la ligne avant de terrain contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'une galerie à une distance minimal de 1.5 mètre de la ligne avant.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

## **8.2 Demande à portée collective – CPTAQ.**

### **RÉSOLUTION #18-11-195**

#### **DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue à la suite de rencontres de négociation;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a émis une orientation préliminaire le 7 avril 2018 au dossier 412212;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ concernant la demande à portée collective de la MRC de La Mitis (dossier 412212).

## **8.3 Nommer Mme Nathalie Girard sur le CCU.**

### **RÉSOLUTION #18-11-196**

#### **NOMMER MME NATHALIE GIRARD SUR LE CCU**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Nathalie Girard pour siéger sur le CCU de Métis-sur-Mer pour une période de deux ans se terminant en novembre 2020.

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

*Rien.*

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 Entretien de la patinoire 2018-2019.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-197**

##### **ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2018-2019**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde une subvention de 6 000.00 \$ au Comité des Loisirs de Métis-sur-Mer pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale pendant l'hiver 2018-2019 ainsi que le déneigement des entrées principales et secondaires de l'hôtel de ville et du Centre des Loisirs.

### **10.2 Demande de commandite pour l'album des finissants au Mistral.**

#### **RÉSOLUTION #18-11-198**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne à la Fondation de l'École le Mistral de Mont-Joli un montant de 50.00 \$ afin d'aider à financer l'Album des finissants 2018-2019.

### **10.3 Demande de commandite pour l'achat d'équipement sportif.**

**RÉSOLUTION #18-11-199**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** faire de l'activité physique régulièrement fait partie des saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce principe est intégré à la politique familiale de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'achat de 15 patins juniors et de 15 casques à grille pour les usagers de la patinoire va contribuer à augmenter le nombre d'heures d'activités physiques chez les jeunes de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Barville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer aide financièrement à la hauteur de 500 \$ l'achat de 15 patins juniors et de 15 casques à grille dans le cadre du projet de l'école l'Envol piloté par M. Philippe Cavanagh, professeur.

**10.4 Demande de commandite pour un voyage éducatif – école l'Envol.**

**RÉSOLUTION #18-11-200**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR UN VOYAGE ÉDUCATIF – ÉCOLE L'ENVOL**

**CONSIDÉRANT QUE** la classe de 4-5-6 de l'école l'Envol a un projet de voyage éducatif au printemps 2019 piloté par M. Philippe Cavanagh;

**CONSIDÉRANT QUE** ce voyage inclut un arrêt à Toronto, Ottawa, Kingston, Montréal et Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves auront la chance de visiter entre autres le parlement canadien et l'Assemblée nationale et certains musées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce voyage se veut un voyage éducatif et d'ouverture sur le monde pour les jeunes de Métis-sur-Mer et cela cadre avec la politique familiale de la Ville;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer aide financièrement à la hauteur de 500 \$ le voyage éducatif prévu au printemps 2019 de la classe de 4-5-6 de l'école l'Envol piloté par M. Philippe Cavanagh, professeur.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20h07 et s'est terminée à 20h20.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #18-11-201**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h22.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier